



TG/88/5(proj.)
ORIGINAL: anglais
DATE: 2001-01-09

F

INTERNATIONAL UNION
FOR THE PROTECTION
OF NEW VARIETIES OF
PLANTS

UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS
VÉGÉTALES

INTERNATIONALER
VERBAND ZUM SCHUTZ
VON PFLANZEN-
ZÜCHTUNGEN

UNIÓN INTERNACIONAL
PARA LA PROTECCIÓN
DE LAS OBTENCIONES
VEGETALES

PROJET

PRINCIPES DIRECTEURS POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN DES CARACTÈRES DISTINCTIFS, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ

COTONNIER

(*Gossypium* L.)

Ces principes directeurs doivent être interprétés en relation avec le document TG/1/2 qui contient des explications sur les principes généraux qui sont à la base de leur rédaction.

<u>SOMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
I. Objet de ces principes directeurs d'examen.....	3
II. Matériel requis	3
III. Conduite de l'examen	3
IV. Méthodes et observations	4
V. Groupement des variétés.....	4
VI. Caractéristiques et symboles.....	5
VII. Tableau des caractères	6
VIII. Explications du tableau des caractères.....	16
IX. Littérature	19
X. Questionnaire technique.....	20

I. Objet de ces principes directeurs d'examen

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés – lignées, hybrides ou hybrides interspécifiques – de *Gossypium hirsutum* L. et *Gossypium barbadense* L.

II. Matériel requis

1. Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et des lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été dûment accomplies. La quantité minimale de semences à fournir par le demandeur en un ou plusieurs échantillons sera de

3 kg de graines débarassées du linter.

Si nécessaire, dans le cas de variétés hybrides ou hybrides interspécifiques, 2 kg de semences supplémentaires de chaque composant devront être fournis. Les semences doivent au moins répondre aux conditions minimales exigées pour la faculté germinative, la teneur en eau et la pureté pour la commercialisation des semences certifiées dans le pays dans lequel la demande est faite. La faculté germinative devra être aussi élevée que possible.

2. Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

III. Conduite de l'examen

1. La durée minimale d'examen est normalement de deux cycles de végétation indépendants.

2. En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Si ce lieu ne permet pas de faire apparaître certains caractères importants de la variété, celle-ci peut aussi être étudiée dans un autre lieu.

3. Les essais en plein champ doivent être conduits dans des conditions normales de culture. La taille des parcelles doit être telle que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation. Chaque essai doit porter sur environ 500 plantes qui doivent être divisées en deux répétitions ou plus. On ne peut utiliser de parcelles séparées destinées l'une aux observations et l'autre aux mesures que si elles sont soumises à des conditions de milieu similaires.

4. Des essais additionnels peuvent être établis pour certaines déterminations.

IV. Méthodes et observations

1. Les caractères décrits au chapitre VII doivent être utilisés pour l'examen de la distinction des lignées, des hybrides et des variétés d'hybrides interspécifiques.
2. Sauf indication contraire, toutes les observations pour la détermination de la distinction et de la stabilité doivent porter sur 20 plantes ou sur des parties de 20 plantes.
3. Pour l'évaluation de l'uniformité, une norme de population de 1% doit être appliquée, avec une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Pour un échantillon de 500 plantes, le nombre maximal de plantes aberrantes tolérées sera de 9.
4. Sauf indication contraire, toutes les observations portant sur la feuille et sur la tige doivent être effectuées sur des feuilles complètement développées.
5. Sauf indication contraire, toutes les observations portant sur le rameau fructifère doivent être effectuées au stade de la floraison sur le rameau inférieur.
6. Toutes les observations portant sur la fleur doivent être effectuées le premier jour de la floraison.
7. Sauf indication contraire, toutes les observations portant sur la capsule doivent être effectuées à maturité en vert.
8. Toutes les observations portant sur la graine et sur la fibre doivent être effectuées à maturité complète.

V. Groupement des variétés

1. La collection des variétés à cultiver doit être divisée en groupes pour faciliter la détermination de la distinction. Les caractères à utiliser pour définir les groupes sont ceux dont on sait par expérience qu'ils ne varient pas, ou qu'ils varient peu, à l'intérieur d'une variété. Les différents niveaux d'expression doivent être assez uniformément répartis dans la collection.
2. Il est recommandé aux autorités compétentes d'utiliser les caractères ci-après pour le groupement des variétés :
 - a) Fleur : couleur des pétales (caractère 1)
 - b) Feuille : forme (caractère 11)
 - c) Feuille : nectaires (caractère 14)
 - d) Capsule : forme en section longitudinale (caractère 20)
 - e) Capsule : époque de déhiscence (quand 50% des plantes ont au moins une capsule ouverte (caractère 27)
 - f) Fibre : longueur (caractère 34)

VI. Caractères et symboles

1. Pour évaluer les possibilités de distinction, d'homogénéité et de stabilité, on doit utiliser les caractères indiqués dans le tableau des caractères.

2. En regard des différents niveaux d'expression des caractères, sont indiquées des notes (nombre) destinées au traitement électronique des données.

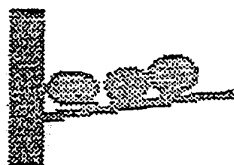
3. Légende :

(*) Caractères qui doivent être utilisés pour toutes les variétés, à chaque cycle de végétation au cours duquel les essais sont réalisés, et qui doivent toujours figurer dans la description de la variété, sauf si le niveau d'expression d'un caractère précédent ou les conditions de milieu régionales le rendent impossible.

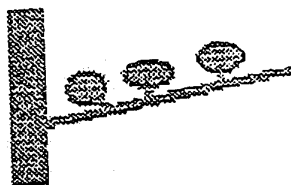
(+) Voir l'explication du tableau des caractères au chapitre VIII.

VIII. Explications du tableau des caractères

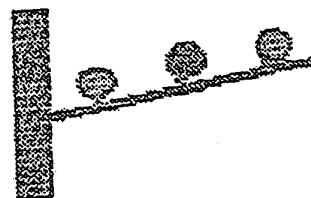
Add. 6 : Plante : type d'épanouissement des fleurs



1
amassées

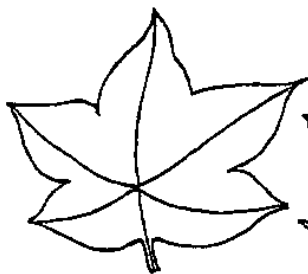


2
semi amassées

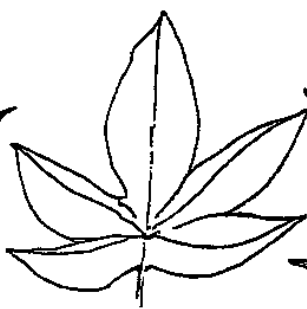


3
non amassées

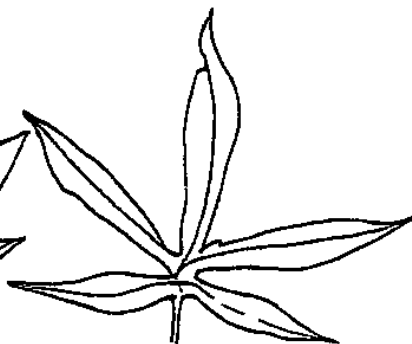
Add. 11 : Feuille : forme



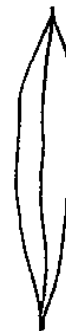
1
palmée



2
palmée à digitée

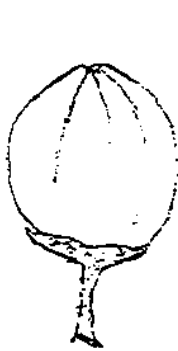


3
digitée



4
lancéolée

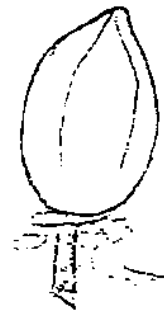
Add. 20 : Capsule : forme en section longitudinale



1
arrondie



2
elliptique



3
ovale



4
conique

Add. 23 : Capsule : proéminence du bec



3
faible

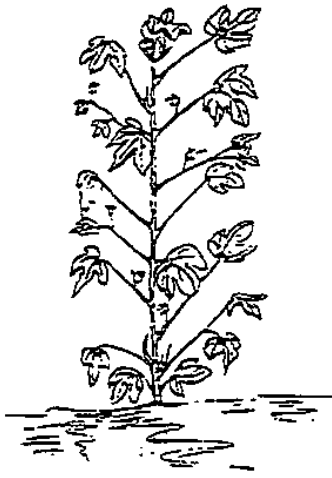


5
moyenne

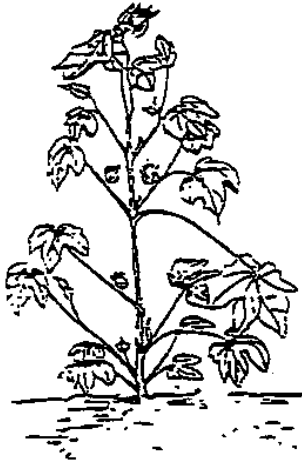


7
forte

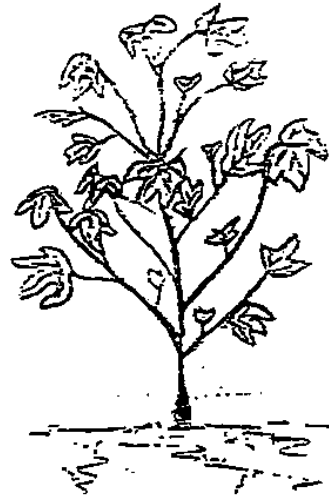
Add. 24 : Plante : forme



1
cylindrique



2
conique



3
étalée

Add. 34, 35, 36, 37 et 38 : Fibre : longueur (34), résistance (35), élongation (36),
finesse (micronaire) (37), uniformité de la longueur (38)

Les caractères 34, 35, 36, 37 et 38 doivent être observés selon les méthodes suivantes :

- Méthode normalisée d'examen pour la mesure des fibres de coton par des appareils HVI (Motion Control Fiber Information System). Désignation : D-4604-95
- Méthode normalisée d'examen pour la mesure des propriétés physiques des fibres de coton par des appareils HVI. Désignation : D-5867-95
- Méthodes établies par l'American Society for Testing and Materials (ASTM)

IX. Littérature

American Society for Testing and Materials (ASTM) (1995): Standard Test

Methods for Measurement of Cotton Fibers by High Volume Instruments (HVI)

(Motion Control Fiber Information System) (Designation: D4604-95)

American Society for Testing and Materials (ASTM) (1995) Standard Test Methods for Measurement of Physical Properties of Cotton Fibers by High Volume Instruments (Designation: D5867-95)

“Cotton”, Ed. R.J. Kohel and C.F. Lewis, no. 24 in the series “Agronomy”, American Society of Agronomy, Inc., Crop Science Society of America, Inc., Soil Science Society of America, Inc., Publishers Madison, Wisconsin, 1984, US.

Manual de Identificación de Variedades de Algodón, Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación, Secretaria General de Agricultura y Alimentación, 1999, ES.

X. Questionnaire technique

		Référence (réservé aux administrations)
QUESTIONNAIRE TECHNIQUE à remplir en relation avec une demande de certificat d'obtention végétale		
1.	Genre	<i>Gossypium</i> L. Cotonnier
	1.1	<i>Gossypium hirsutum</i> L. []
	1.2	<i>Gossypium barbadense</i> L. []
	1.3	Hybrides interspécifiques (hybrides de 1.1 et 1.2) []
	1.4	Autres []
2.	Demandeur (Nom et adresse)	
3.	Dénomination proposée ou référence de l'obteneur	

4. Renseignement sur l'origine, le maintien et la reproduction de la variété

4.1 Type du matériel :

a) lignée

- lignée mâle stérile []

- lignée mâle fertile []

b) hybride []

c) autre (préciser) []

.....

4.2 Formule (si approprié, les informations correspondant aux chapitres 5 à 7 suivants doivent être fournies sur des feuilles séparées pour chaque composant de l'hybride)

Hybride simple

- lignée parentale femelle

- lignée parentale mâle

N.B. En cas d'utilisation de la stérilité mâle, le nom de la lignée mainteneuse de la lignée parentale femelle doit être indiqué.

4.3 Origine génétique et mode d'obtention

4.4 Autres renseignements sur l'origine, le maintien et la reproduction ou la multiplication de la variété

5. Caractères de la variété à indiquer (le nombre entre parenthèses renvoie au caractère correspondant dans les principes directeurs d'examen : prière de marquer d'une croix le niveau d'expression).

Caractères	Exemples	Note
5.1 Fleur : couleur des pétales (1)		
crème	Crema-111, Zeta 2	1 []
jaune	Acalpi	2 []
5.2 Feuille : forme (11)		
palmée	Crema-111, Zeta 2	1 []
palmée à digitée	Acalpi	2 []
digitée	Sureña	3 []
lancéolée		4 []
5.3 Feuilles : nectaires (14)		
absents	Tempra, Xpress	1 []
présents	C310, Zeta 2	9 []
5.4 Capsule : forme en section longitudinale (20)		
arrondie	Lachata, GSA-71	1 []
elliptique		2 []
ovale	Corona, 4S	3 []
conique		4 []
5.5 Capsule : époque de déhiscence (quand 50% des plantes ont au moins une capsule ouverte) (27)		
très précoce	Tabladilla 100	1 []
précoce	Tabladilla 16, Sindos 80	3 []
moyenne	C-310, Korina	5 []
tardive	Acala SJ2, Zeta 2	7 []
très tardive	Acalpi, Vered 171	9 []

Caractères		Exemples	Note
5.6	Fibre : longueur		
(34)			
	très courte		1 []
	courte		3 []
	moyenne	Crema-111, Sindos 80	5 []
	longue	C-310, Zeta 2	7 []
	très longue	Ourania	9 []
6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés			
Dénomination de la variété voisine	Caractère par lequel la variété voisine diffère ^{o)}	Niveau d'expression pour la variété voisine	Niveau d'expression pour la variété candidate
^{o)} Au cas où les niveaux d'expression des deux variétés seraient identiques, prière d'indiquer l'amplitude de la différence.			

